



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 23 juin, à dix-neuf heures,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 15 juin 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (22): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIIA-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (05): Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (06): Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°07-05-2016 : approbation du projet de représentation de la 3^{ème} édition de la manifestation « Opéra Gripon » à la salle Robert LOYSON du Moule et de la tarification correspondante.

Délibération n°07-05-2016

Approbation du projet de représentation de la 3^{ème} édition de la manifestation « Opéra Grippon » à la salle Robert LOYSON du Moule et de la tarification correspondante.

Le maire rappelle tout d'abord, qu'en 2015, la ville s'est fixée pour objectif de renforcer sa politique culturelle et artistique en élargissant son champ d'actions en direction des jeunes. Cela s'est traduit, entre autres choses, par la signature du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) avec la Direction des Affaires Culturelles et la Préfecture.

Ces engagements ont permis de présenter la 3^{ème} édition du spectacle « OPERA GRIPPON », le 19 décembre 2015 au stade Pierre MONNERVILLE. La manifestation a remporté un franc succès tant au niveau de la qualité des prestations, qu'au regard du nombre de spectateurs.

Fort de cette réussite, la ville a prévu de présenter à nouveau ce spectacle à la salle Robert LOYSON du Moule, le mercredi 29 juin 2016 à 18h.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08-04-2015 approuvant la 3^{ème} édition de la manifestation « Opéra Grippon »,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la représentation de la manifestation « Opéra Grippon » à la salle Robert LOYSON du Moule, le mercredi 29 juin 2016 à 18 heures ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement de cette manifestation comme il suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Rémunération Metteur en Scène	1 850,00 €	Commune	3 569,60 €
Captation spectacle	2 079,00 €	Entrée spectateurs (290X5€)	1 450,00 €
Location 8 Micro casques	390,60 €		
Dépenses imprévues	700,00€		
TOTAL	5 019,60 €	TOTAL	5 019,60 €

Délibération N°07-05-2016 : approbation du projet de représentation de la 3^{ème} édition de la manifestation « Opéra Grippon » à la salle Robert LOYSON du Moule et de la tarification correspondante.

Article 3 : De fixer à 5 euros le droit d'entrée à cette manifestation ;

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la ville ;

Article 5 : D'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 6 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'eau, le 27 juin 2016,



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 06 juillet 2016...

Formalités de publicité

Effectuées le... 06 juillet 2016...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



Délibération N°07-05-2016 : approbation du projet de représentation de la 3^{ème} édition de la manifestation « Opéra Gripon » à la salle Robert LOYSON du Moule et de la tarification correspondante.